



Ville de Revel

---

## EXTRAIT

### du registre des délibérations du conseil municipal

---

**Objet :** Désignation d'un membre du conseil municipal appelé à signer les autorisations d'urbanisme en cas d'impossibilité juridique du maire

**N° 026.03c.2026**

**Rapporteur :**  
**Jérôme Garcia**

L'an deux mille vingt-six le vingt-six du mois de mars à 19 heures, le conseil municipal de la commune de REVEL, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la mairie, sous la présidence de monsieur Jérôme GARCIA, à la suite à la convocation faite par monsieur le maire le 20 mars 2026.

- Nombre de membres en exercice : 29
- Nombre de membres présents : 28
- Nombre de pouvoirs : 1
- Votants pouvoirs compris : 29

#### Présents

Jérôme GARCIA, maire, Catherine FÉVRIER, 1<sup>ère</sup> adjointe, Alain MAGNIN-LAMBERT, 2<sup>e</sup> adjoint, Myriam DUPIAS, 3<sup>e</sup> adjointe, Franck MAUREL, 4<sup>e</sup> adjoint, Marjorie CAUSSE, 5<sup>e</sup> adjointe, Jonathan TEYSSEYRÉ, 6<sup>e</sup> adjoint, Édith LESTARPÉ, 7<sup>e</sup> adjointe, Christophe TONON, 8<sup>e</sup> adjoint, Alain SARTORI, Thierry DUMAS, Thierry FRÈDE, Jean-Luc MALINGE, Guy TROUPEL, Anne MAUREL, Frédéric GALINIÉ, Valérie MAUGARD Éric MALDONADO, Florence PELAYO, Maimoud BAAL, Sandrine BONGEOT, Marie CHAULET, Fanny PARIS, Cécilia PUGINIER-CRISTOFOL, Olivier PICARD, Philippe RICAENS, Marielle GARONZI, Diane LOCATELLI

#### Absents excusés

Amandine FAUGÈRE a donné procuration à Maimoud BAAL

Les conseillers formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, ont désigné comme secrétaire monsieur Alain MAGNIN-LAMBERT.

- oOo -

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20260327-02603c2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/03/2026  
Publication : 27/03/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

En application de l'article L. 422-7 du Code de l'urbanisme, « si le maire est intéressé par un projet faisant l'objet de la demande de permis ou de la déclaration préalable, soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le conseil municipal de la commune désigne un autre de ses membres pour prendre la décision ».

Sur proposition de monsieur Jérôme GARCIA, le conseil municipal après en avoir délibéré par :

- 25 voix POUR,
- 4 abstentions (Olivier PICARD, Philippe RICAENS, Marielle GARONZI, Diane LOCATELLI),

décide de désigner monsieur Frédéric GALINIÉ pour prendre les décisions relatives aux autorisations d'urbanisme relatives à des projets pour lesquels monsieur le maire pourrait être concerné de manière directe ou indirecte, en son nom personnel ou en qualité de mandataire.

Ainsi délibéré à Revel ledit jour.  
Suivent les signatures.

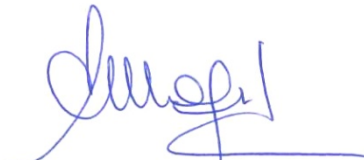
Pour extrait certifié conforme  
Revel, le 27 mars 2026

Le maire

A stylized signature in black ink, consisting of a long horizontal line that curves downwards and then back up to form a loop.

Jérôme GARCIA

Le secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, featuring a large, flowing initial 'A' followed by several connected letters.

Alain MAGNIN-LAMBERT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20260327-02603c2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/03/2026  
Publication : 27/03/2026

Pour l'autorité compétente par délégation